

SIMPLIFICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'ICCAT

(Secrétariat de l'ICCAT)

Demande de suppression d'une recommandation expirée

La *Recommandation de l'ICCAT concernant la mise en œuvre d'un programme de marquage de thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)* (Rec. 14-02) est toujours active car elle n'a pas été spécifiquement annulée par une autre mesure.

Ce programme a été achevé, et la recommandation n'est donc plus applicable. Le Secrétariat sollicite l'approbation de la Commission en ce qui concerne la suppression de la Rec. 14-02 du Recueil actif.

Recommandations qui sont obsolètes mais conservées pour référence

Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 16-01)

Motif: Cette Recommandation a été remplacée par la Rec. 19-02, puis par la Rec. 21-01, mais la Rec. 21-01 conserve plusieurs références aux informations contenues dans la Rec. 16-01.

Le Secrétariat suggère que toute autre référence à la Rec. 16-01 soit annexée ou intégrée à toute recommandation future.

Supprimée du Recueil actif car remplacée par une nouvelle Recommandation bien que non spécifiée

Recommandation de l'ICCAT concernant un format et un protocole d'échange des données en ce qui concerne le système de surveillance des navires (VMS) dans la zone de la Convention ICCAT pour la pêche du thon rouge (Rec. 07-08)

Motif: remplacée par la Rec. 21-16

Recommandations spécifiquement annulées par les mesures adoptées en 2021 (et supprimées du Recueil actif)**TROP**

Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 19-02)

Motif: Spécifiquement remplacée par la Rec. 21-01 (paragr. 68)

Recommandation supplémentaire de l'ICCAT pour amender la Recommandation 19-02 de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 20-01)

Motif: Spécifiquement remplacée par la Rec. 21-01 (paragr. 68)

SWO

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 17-02 de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord (Rec. 19-03)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-02 (paragr. 2)
Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-03 de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord (Rec. 20-02)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-02 (paragr. 2)

ALB

Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour le germon de l'Atlantique Nord (Rec. 16-06)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-04 (paragr. 19)

Recommandation de l'ICCAT sur une règle de contrôle de l'exploitation pour le germon de l'Atlantique Nord complétant le programme pluriannuel de conservation et de gestion de la Rec. 16-06 (Rec. 17-04)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-04 (paragr. 19)

Recommandation de l'ICCAT établissant des mesures de gestion pour le stock du germon de la Méditerranée (Rec. 17-05)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-06 (paragr. 14)

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-06 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour le germon de l'Atlantique Nord (Rec. 20-03)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-04 (paragr. 19)

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 17-04 sur une règle de contrôle de l'exploitation pour le germon de l'Atlantique Nord complétant le programme pluriannuel de conservation et de gestion de la Rec. 16-06 (Rec. 20-04)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-04 (paragr. 19)

Recommandation supplémentaire de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-07 de l'ICCAT sur les limites de capture de germon du Sud pour la période 2017 – 2020 (Rec. 20-05)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-05 (paragr. 3)

BFT

Recommandation de l'ICCAT sur l'engraissement du thon rouge (Rec. 06-07) ;

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-08 (paragr. 239)

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-02 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée (Rec. 19-04)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-08 (paragr. 239)

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-04 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée (Rec. 20-07)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-08 (paragr. 239)

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 17-06 concernant un plan provisoire de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest (Rec. 20-06)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-07 (paragr. 3)

BYC

Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 19-06)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-09 (paragr. 26)

GEN

Recommandation de l'ICCAT concernant l'établissement d'un registre ICCAT de bateaux de 20 mètres ou plus de longueur hors-tout autorisés à opérer dans la zone de la Convention (Rec. 13-13)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-14 (paragr. 13)

Recommandation de l'ICCAT visant à harmoniser et orienter la mise en œuvre des exigences ICCAT d'inscription des navires (Rec. 14-10)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-14 (paragr. 13)

Recommandation de l'ICCAT sur le transbordement (Rec. 16-15)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-15 (paragr. 34)

Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU) (Rec. 18-08)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-13 (paragr. 19)

SDP

Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-12 concernant l'application du système eBCD (Rec. 20-08)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-18 (paragr. 9)

TOR

Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système de déclaration en ligne intégré (Rec. 19-12)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-20 (paragr. 5)

MISC

Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante à l'ICCAT (Rec. 03-20)

Motif: Spécifiquement remplacée et abrogée par la Rec. 21-24 (paragr. 9)